

# Le comité 50 regroupe 2 545 pêcheurs répartis en 23 associations

## Bretteville-sur-Ay

Jeudi 24 mars, Denis Richard, président de l'association des Pêcheurs à Pied et des Plaisanciers, accueillait une trentaine de personnes venues assister à la première réunion du conseil d'administration du Comité 50, fort de 2545 adhérents répartis en 23 associations. Après avoir insisté sur l'importance d'adhérer à la Fédération Nationale de la Plaisance et des Pêches en Mer, seule apte à traiter les dossiers nationaux et européens, le président Jean Lepigouchet abordait les sujets d'actualité : "L'arrêté marquage

du 1<sup>er</sup> janvier est scélérat : il oblige les pêcheurs à marquer leurs prises dès l'arrivée du poisson à bord sauf pour le maquereau, le homard et la langouste qui doivent être marqués avant le débarquement. Et pour le thon rouge, avec toutes les restrictions réglementaires, un pêcheur peut espérer prendre un poisson tous les dix ans !" Pour la pêche au bar, Jean Lepigouchet espère s'orienter à l'avenir vers un quota mensuel ou annuel. Concernant la circulation des tracteurs sur l'estran, des points difficiles demeurent à Créances et Vauville.



De droite à gauche : Jean Lepigouchet, président du Comité de la pêche maritime de loisir de la Manche, Denis Richard, vice-président, Joël Aubert, trésorier, Serge Lecadet et Michel Jeanne.